



LE 7 MARS 2017 STRIKE TOGETHER !

N° 09 - Roissy, 02/2017

Les salariés d'Air France dans de nombreux secteurs de l'entreprise sont scandalisés par l'annonce de l'augmentation de 67 % de la rémunération des 14 hauts-dirigeants d'Air France.

En effet, ces derniers se sont partagés une enveloppe de 5 millions d'euros, soit 357 143 € chacun.

Face à l'indignation des salariés, La direction a tenté, en publiant un flash actu le 24 février, de faire croire que cette augmentation n'était pas réelle.

Pourtant, les chiffres officiels des « comptes annuels au 31 décembre 2016 », remis aux élus du CCE le 23 février, révèlent que : « *La rémunération du Comité Exécutif à la charge d'Air France s'élève à 5 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 contre 3 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2015* ».

Plutôt que de créer une cohésion dans l'entreprise, en agissant ainsi la direction confirme sa politique délibérée d'opposer entre les catégories professionnelles. Les salariés de l'entreprise, qui n'ont cessé de faire des efforts depuis le premier plan de départs volontaires (salaires bloqués, congés amputés, nouvelle grille d'emplois ...), n'en peuvent plus de constater que les directions changent mais pas la politique de division au sein de l'entreprise.

Quand bien même les membres du Comité Exécutif s'augmenteraient de « seulement 17,6 % », lorsque ceux-ci nous rabâchent à longueur de jour « *cohésion, cohérence, équité, confiance, ensemble, dynamique, ambition RH etc.* », il s'agirait alors - pour être cohérents - d'appliquer cette augmentation à tous les salariés de l'entreprise.

Le résultat net 2016 est de 445 millions d'euros ! Nous exigeons qu'il soit partagé de manière équitable !

Qui peut croire en « Trust Together » quand 14 hauts-dirigeants se partagent les richesses créées par le plus grand nombre de salariés qui eux récoltent des miettes ?

Pour la direction les résultats ne sont pas suffisamment bons pour augmenter nos salaires de base, bloqués depuis 2012, mais sont visiblement largement suffisants pour augmenter les leurs !

N'ayons confiance qu'en nous-mêmes, NOUS, salariés d'Air France, et donnons-nous les moyens tous ensemble de peser sur les négociations salariales qui se dérouleront les 7 et 10 mars prochains.

Nous appelons l'ensemble des salariés d'Air France à la grève le 7 mars.

Les modalités d'appel à la grève et d'action seront annoncées dans les tracts de vos sections syndicales locales.